

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00762  
Numéro SIREN : 820 248 862  
Nom ou dénomination : 2L FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002173

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **D'ANNECY**

A2020/002173

**Dénomination :** 2L FINANCES  
**Adresse :** ZA de Dessus le Fier 44 Impasse des Frênes 74370 ARGONAY  
**N° de gestion :** 2016B00762  
**N° d'identification :** 820248862  
**N° de dépôt :** A2020/002173  
**Date du dépôt :** 02/03/2020  
**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du 21/02/2020 RATR



837733



837733

**SARL CABINET François CLAVELIN**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

1 allée des Pervenches

38240 MEYLAN

Tél 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE 2L**  
**FINANCES SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**SARL 2L FINANCES**

44 Impasse des Frênes – ZA de Dessus le Fier

74 370 ARGONAY

**SARL CABINET François CLAVELIN  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**1 allée des Pervenches  
38240 MEYLAN  
Tél 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES DE LA SOCIETE 2L FINANCES, SOCIETE A RESPONSABILITE  
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à la mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante (données tirées d'une situation intermédiaire au 30/09/2019) :

- Les capitaux propres s'élèvent à 343 K€,
- Le fonds de roulement est de 90 K€.
- Le résultat au 30/09/2019 s'élève à 7 K€ avec un chiffre d'affaires de 125 K€.
- La trésorerie est positive à hauteur de 50 K€

**SARL CABINET François CLAVELIN**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**1 allée des Pervenches**

**38240 MEYLAN**

**Tél 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr**

**Mission de commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à la mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Meylan, le 21 février 2020

**SARL CABINET François CLAVELIN**

Représenté par

**François CLAVELIN**

Commissaire aux comptes et à la transformation

